

Les revenus des familles en 2011

Le niveau de vie des ménages guadeloupéens s'améliore

En 2011, le niveau de vie des personnes vivant dans un ménage en Guadeloupe s'élève à 14 800 euros. Le niveau de vie des ménages les plus aisés (ménages de couple) est sept fois plus élevé que celui des plus pauvres (ménages complexes et familles monoparentales). La structure des revenus diffère selon la composition du ménage et du nombre d'enfants. Dans l'ensemble, les revenus d'activités par unité de consommation représentent en moyenne 60 % du revenu des ménages et les revenus sociaux 36 %. Le seuil de pauvreté local, de 600 euros par mois, révèle de fortes inégalités de revenus entre les revenus des plus aisés et ceux des moins aisés. Le taux d'imposition est faible en Guadeloupe : moins de trois ménages sur dix ont déclaré des revenus en 2013, moins qu'en 2012. Ils sont majoritairement installés à proximité des zones urbaines.

Maud Tantin-Machecler

En 2011, le niveau de vie moyen (*définitions*) des personnes vivant dans un ménage en Guadeloupe s'élève à 14 800 euros annuels, soit 1 230 euros par mois. Il est identique en Martinique, mais inférieur de 950 euros à celui de Guyane. Entre 2001 et 2011, le niveau de vie a augmenté bien plus en Guadeloupe (+ 45 %, soit + 4 600 euros) qu'en Martinique (29 %) ou qu'en Guyane (40 %).

Des écarts de niveau de vie très marqués

En 2011, les personnes vivant en couple ont le niveau de vie moyen le plus élevé, respectivement 18 700 euros pour les couples sans enfant et 17 370 euros avec enfant(s). Les individus de ménages complexes et les familles monoparentales, en particulier, ont les plus faibles revenus.

L'évolution du niveau de vie est différente et fortement inégalitaire selon le type de ménage. Elle a été très dynamique pour les individus d'un couple avec au moins un enfant qui ont vu leur niveau de vie augmenter de 81 % entre 2001 et 2011, soit 36 points de plus que la moyenne régionale. Les individus des couples sans enfant, des ménages complexes et les personnes seules connaissent l'évolution la moins forte (moins de 30 %) et ont les niveaux de vie les plus faibles (*figure 34*).

Les individus les plus aisés gagnent sept fois plus que les moins aisés. Les individus les plus aisés, appartenant au 5^{ème} quintile (Q25) (*définitions*), ont un niveau de vie équivalent à 32 190 euros, alors que les individus les moins aisés, appartenant au 1^{er} quintile (Q1), ont un niveau de vie moyen équivalent à 4 490 euros.

Les revenus d'activités sont la première composante du revenu des ménages

En 2011, les revenus d'activité (salaire et revenu des indépendants) (*définitions*) sont la première composante du niveau de vie guadeloupéen et représentent 60 % de l'ensemble des revenus. La part est identique en Martinique, mais plus faible qu'en Guyane de 17 points.

Les revenus sociaux, de remplacement (pension de retraite, allocation de chômage et autres prestations sociales) sont la deuxième composante du niveau de vie. Ils comptent pour 36 % dans l'ensemble des revenus des ménages guadeloupéens, un point de moins qu'en Martinique et 17 points de plus qu'en Guyane (*figure 35*).

Néanmoins, ils diffèrent selon le champ étudié : pour l'ensemble des ménages et les ménages de moins de 65 ans, il s'agit des retraites et pensions, alors que pour les ménages allocataires CAF, il s'agit du RSA et des aides sociales (*figure 36*).

Les deux principales composantes du niveau de vie des ménages les moins aisés sont les prestations sociales, essentiellement des prestations logement et famille (49 %) et des allocations retraite (25 %). Le revenu d'activité, troisième composante, ne représente que 18 % du revenu total. Les revenus d'activité augmentent ensuite pour devenir la première composante dans les familles modestes (46,8 %), jusqu'à atteindre 79 % des revenus des plus aisées. Inversement, la part des revenus sociaux décroît pour atteindre 16,5 % dans le revenu total des plus aisés (*figure 37*).

34 La Guadeloupe connaît la plus forte évolution du niveau de vie

Niveau de vie déclaré aux Antilles-Guyane en 2001 et 2011

	Niveau de vie déclaré (en euro)		Évolution entre 2001 et 2011	
	2001	2011	en euro	en %
Selon la région				
Guadeloupe	10 200	14 800	4 600	45,1
Guyane	11 210	15 750	4 540	40,5
Martinique	11 500	14 820	3 320	28,9
Antilles-Guyane	10 910	14 950	4 040	37,0
Par individu selon le type de ménage guadeloupéen				
Personne seule	10 880	14 000	3 120	28,7
Famille monoparentale	8 150	11 760	3 610	44,3
Couple sans enfant	14 730	18 700	3 970	27,0
Couple avec au moins un enfant	9 610	17 370	7 760	80,7
Ménage complexe	8 950	11 210	2 260	25,3
Selon les quintiles				
Inférieur à Q1	3 210	4 490	1 280	40
De Q1 à Q2	5 800	8 410	2 610	45
De Q2 à Q3	7 900	11 900	4 000	51
De Q3 à Q4	11 670	16 970	5 300	45
De Q4 à Q5	22 330	32 190	9 860	44
Ratio Q4/Q1	7,0	7,2		

Lecture : en 2011, les Guadeloupéens reçoivent un revenu moyen de 14 800 euro, soit 45 % de plus qu'en 2001 (+ 4 600 euros) ; le niveau de vie des individus des couples avec enfant(s) est de 17 370 euros en 2011, soit 81 % de plus qu'en 2001 (+ 7 760 euros).

Source : Insee, *Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011*.

La part des revenus d'activité est plus importante dans les familles avec enfant(s). Les revenus sociaux représentent une part importante chez les personnes isolées (47 %) et les couples sans enfant (41 %), du fait de la présence de retraités dans le foyer. Les familles monoparentales (37 %) et les couples avec enfant(s) (17 %) bénéficient de prestations familiales et d'aides au logement pour équilibrer leurs revenus. Plus de la moitié du niveau de vie des familles complexes se compose de revenus sociaux, dont 30 % d'allocation retraite, 17 % d'autres prestations sociales et 5 % d'allocation chômage (figure 38).

Le seuil de pauvreté est égal à 600 euros par mois

En 2011, le revenu disponible équivalent médian (définitions) des personnes vivant dans un ménage en Guadeloupe s'établit à près de 11 950 euros annuel, soit 1 000 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus.

Ainsi, avec un seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des revenus guadeloupéens, le seuil de pauvreté local s'élève en 2011 à 7 170 euros annuel soit environ 600 euros par mois. Les 10 % de Guadeloupéens les plus pauvres ont un revenu équivalent médian annuel inférieur à 5 020 euros, les 10 % les plus aisés 27 720 euro, soit 5,5 fois plus.

En 2011, la pauvreté concerne 81 300 individus en Guadeloupe, soit un taux de risque de pauvreté local de 20,1 %. Ce taux est proche de celui de Martinique (20,6 %), bien inférieur à celui de la Guyane côtière (30,2 %) et plus élevé de 6 points que celui de la France hexagonale. La pauvreté baisse en Guadeloupe (-0,7 point entre 2001 et 2011), elle augmente en Martinique (+3,5 points) et en Guyane côtière

35 Les revenus d'activité représentent 60 % des revenus en Guadeloupe

Composantes du niveau de vie moyen aux Antilles-Guyane en 2011 (en %)

	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Revenus sociaux	Autres revenus	Transferts monétaires interménages		Impôts
					Reçus	Versés	
Guadeloupe	60,1	2,8	36,4	0,0	0,7	-0,8	-6,0
Guyane	77,5	2,3	19,4	0,2	0,7	-1,3	-5,0
Martinique	60,2	1,9	37,1	0,0	0,6	-0,7	-6,0
Ensemble	62,9	2,3	34,0	0,1	0,7	-0,9	-6,0

Lecture : en 2011, les revenus sociaux représentent 36 % du revenu disponible en Guadeloupe, 37 % en Martinique et 19 % en Guyane.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

36 Les revenus d'activité sont la principale ressource, quel que soit le ménage

Structure des revenus des ménages en Guadeloupe en 2011 (en %)

	Allocataires CAF	Moins de 65 ans	Ensemble des ménages
A Revenus d'activité	65,9	74,7	60,1
B Salaires nets	60,6	67,2	54,1
C Revenu mixte des entrepreneurs individuels	5,3	7,5	6,0
D Revenus de remplacement	31,0	22,5	36,1
E Retraites et pensions	2,1	7,3	23,1
F Revenus liés au chômage	3,0	3,0	2,5
G Prestations familiales et bourses d'études	6,7	3,1	2,5
H Aides au logement	7,0	3,0	2,5
I Revenus liés à l'invalidité et à la dépendance	0,4	0,5	0,4
J RSA et aides sociales	11,8	5,7	5,2
K Revenus du patrimoine	1,5	1,9	2,8
L Revenu total	100,0	100,0	100,0
M Niveau de vie	96,1	93,5	93,4

Champ : ménages allocataires, ménages de 65 ans et moins et ensemble des ménages.

Note : données par unité de consommation (UC). Le total des revenus d'activité, revenus de remplacement et revenus du patrimoine n'est pas égal à 100%, du fait de l'absence des transferts interménages reçus et autres revenus.

Lecture : les revenus d'activité représentent 65,9 % du revenu total des allocataires CAF, 74,7 % du revenu total des personnes de moins de 65 ans et 60,1 % du revenu total de l'ensemble des ménages guadeloupéens.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

(+ 4,4 points). Les personnes seules et les seniors de 65 ans et plus sont plus touchés par la pauvreté en 2011 qu'en 2001 (figure 39). À supposer une absence de versements d'aides légales effectuées par la CAF, le nombre de personnes vivant sous le seuil de

pauvreté augmenterait de 47 800 en Guadeloupe et le taux de risque de pauvreté local passerait à 31,9 %. En Martinique, 47 500 personnes seraient dans cette situation, portant le taux de risque de pauvreté à 32,7 %.

37 La part des revenus sociaux varie fortement entre les ménages pauvres et les plus aisés

Composantes du niveau de vie guadeloupéen par quintiles en 2011 (en %)

	Inférieur à Q1	De Q1 à Q2	De Q2 à Q3	De Q3 à Q4	Supérieur à Q4	Ensemble
Revenu disponible équivalent moyen (en euro)	4 490	8 410	11 900	16 970	32 190	14 800
Revenus d'activité par UC	17,5	23,1	46,8	62,1	79,1	60,1
Revenus du patrimoine par UC	1,2	1,0	2,5	1,4	4,3	2,8
Revenus sociaux par UC	79,0	75,0	49,7	35,5	16,5	36,4
dont : Allocations retraite par UC	24,6	37,9	29,2	27,6	15,5	23,5
Allocations chômage par UC	5,4	5,6	5,0	2,8	0,3	2,5
Autres prestations sociales par UC	49,0	31,5	15,5	5,1	0,6	10,4
Autres revenus par UC	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	2,2	0,9	0,9	1,0	0,2	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	-0,8	-0,8	-0,5	-1,1	-0,8	-0,8
Impôts par UC	-7,0	-4,4	-3,8	-5,2	-7,0	-5,8

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les allocations retraites comptent pour 23,5 % du niveau de vie moyen en Guadeloupe.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

38 Les revenus d'activité sont plus importants dans les couples avec enfant(s)

Composantes du niveau de vie guadeloupéen par catégorie de ménage en 2011 (en %)

	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille complexe	Ensemble
Revenu disponible équivalent moyen (en euro)	14 000	11 760	18 700	17 370	11 210	14 800
Revenus d'activité par UC	47,6	59,4	56,2	81,3	45,6	60,1
Revenus du patrimoine par UC	4,8	1,3	2,4	1,9	1,3	2,8
Revenus sociaux par UC	46,9	37,4	41,1	16,6	52,0	36,4
<i>dont : Allocations retraite par UC</i>	<i>36,5</i>	<i>6,8</i>	<i>37,5</i>	<i>6,2</i>	<i>30,2</i>	<i>23,5</i>
<i>Allocations chômage par UC</i>	<i>2,4</i>	<i>1,9</i>	<i>2,0</i>	<i>2,7</i>	<i>5,3</i>	<i>2,5</i>
<i>Autres prestations sociales par UC</i>	<i>8,0</i>	<i>28,7</i>	<i>1,7</i>	<i>7,6</i>	<i>16,5</i>	<i>10,4</i>
Autres revenus par UC	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	0,7	2,0	0,2	0,1	1,0	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	-1,3	-0,1	-1,2	-0,5	-0,4	-0,8
Impôts par UC	-7,2	-3,1	-7,4	-4,8	-4,9	-5,8

Note : les masses de revenus (chiffres positifs) et de prélèvements (chiffres négatifs) sont exprimées en proportion du niveau de vie hors impôt.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les revenus d'activité représentent 81,3 % du niveau de vie des couples avec au moins un enfant, bien plus que la moyenne régionale (60,1 %).

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

Une majorité de foyers non imposables en Guadeloupe

Près de 240 700 ménages guadeloupéens ont fait une déclaration de revenus au titre de l'année 2013 pour un revenu fiscal total de référence (*définitions*) de près de 4 milliards d'euro, soit 22 % du montant total des départements d'Outre-mer (19 milliards d'euro). Le revenu fiscal de référence moyen déclaré, de 16 554 euros, augmente régulièrement (2,3 % de plus qu'en 2012).

La part des foyers fiscaux non imposables atteint 73 % en Guadeloupe contre 52 % au niveau national. Alors que leur nombre avait amorcé une baisse depuis 2005, il remonte en 2013 avec une évolution de 9 % par rapport à 2012 (*figure 40*).

En contrepartie, la proportion de foyers fiscaux imposables (27 %) au titre de l'impôt sur les revenus, en augmentation jusqu'en 2012, a chuté de plus de 15 % en 2013. Cette baisse, constatée également en France hexagonale, est liée aux modifications fiscales amorcées en 2012, malgré l'augmentation du niveau de vie et du pouvoir d'achat. Néanmoins, le nombre de foyers fiscaux imposables a augmenté de 35 % par rapport à 2003. Dans l'hexagone, près de la moitié de la population est imposable, malgré une baisse de 12 % par rapport à 2012. L'écart avec la France hexagonale s'explique en partie par la réduction d'impôt de 30 % spécifique aux départements d'outre-mer (*figure 41*).

Les foyers imposables sont plus proches des zones urbaines

Le revenu net moyen imposable est très disparate selon les communes de Guadeloupe. Le montant maximum (46 159 euros), observé à Petit-bourg, est une fois et demie plus important que le montant

39 La pauvreté a doublé chez les personnes âgées de 65 ans et plus

Taux de risque de pauvreté local en 2001 et 2011 (en %)

	2001	2011	Écart (en point)
Selon la région			
Guadeloupe	20,8	20,1	-0,7
Guyane cotière	25,8	30,2	4,4
Martinique	17,1	20,6	3,5
Selon la catégorie de ménage en Guadeloupe			
Personne seule	16,9	27,7	10,8
Famille monoparentale	27,1	27,5	0,4
Couple sans enfant	23,2	23,7	0,5
Couple avec au moins un enfant	21,1	14,4	-6,7
Ménage complexe	4,0	11,3	7,3
Selon l'âge de la personne de référence en Guadeloupe			
Moins de 35 ans	19,1	16,5	-2,6
35 à 64 ans	24,0	21,6	-2,4
65 ans et plus	8,6	17,2	8,6

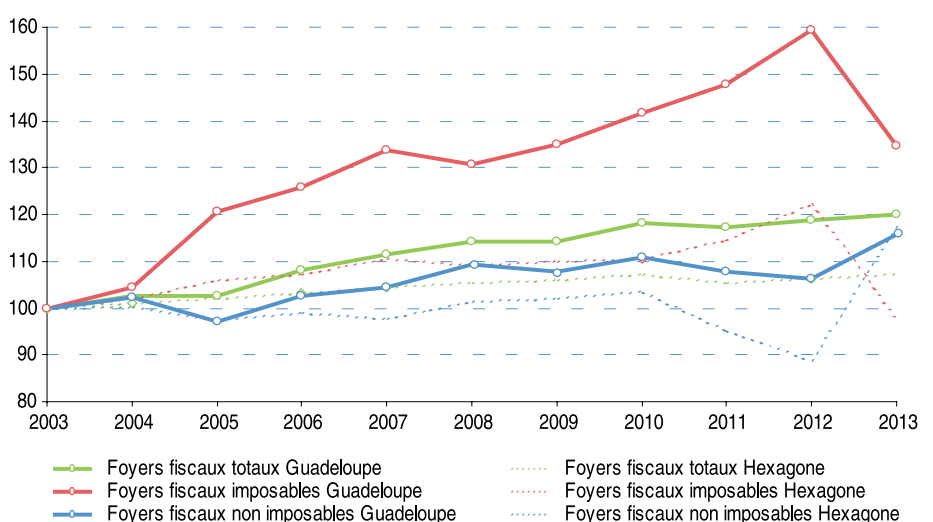
Note : on utilise les seuils de pauvreté locaux pour réaliser les calculs.

Lecture : le taux de pauvreté augmente davantage chez les personnes seules, passant de 16,9 % en 2001 à 27,7 % en 2011 (soit une hausse de 10,8 points) et chez les personnes de 65 ans et plus, passant de 8,6 % à 17,2 %, soit + 8,6 points.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

40 Les foyers fiscaux imposables ont augmenté de 35 % en dix ans

Évolution des foyers fiscaux de Guadeloupe et France métropolitaine (en indice, base 100 en 2003)



Sources : DGI ; Insee.

minimum (29 995 euros) relevé à La Désirade en 2013. Neuf communes déclarent un revenu supérieur au revenu net moyen imposable de la région (38 629 euros) et huit autres un revenu compris entre 35 000 euros et la moyenne. Toutes les autres dé-

clarent au moins 30 000 euros de revenus, sauf La Désirade.

La proportion de foyers fiscaux imposables est plus importante à Baie-Mahault, poumon économique de la Guadeloupe,

et à Saint-Claude, commune proche de Basse-Terre, centre administratif de la région. Les communes les plus fiscalisées sont celles plus proches des centres d'activité et le long de l'intercommunalité de la Riviera du Levant (figures 42 & 43).

41 Augmentation de la part des foyers fiscaux non imposables

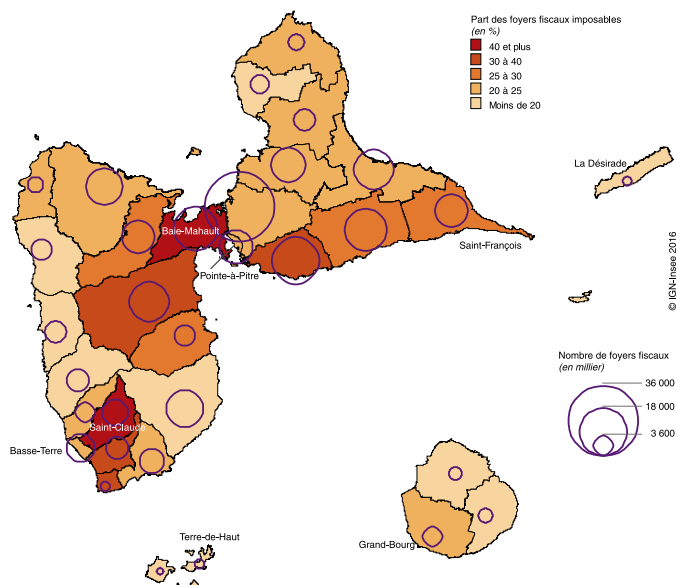
Évolution des foyers fiscaux en Guadeloupe et France hexagonale

	Guadeloupe				Hexagone	
	2 011	2 012	2 013	Évolution 2013/2012 (%)	2 013	Évolution 2013/2012 (%)
Foyers fiscaux imposés						
Nombre de foyers imposables	70 319	75 751	64 022	-15,5	17 146 193	-19,7
Part de foyers imposables	30	32	27		48	
Montant du revenu net imposable (en €)	2 536 716 035	2 729 453 443	2 473 092 001	-9,4	687 368 014 935	-11,5
Part revenu imposée (%)	68	71	62		74	
Montant du revenu fiscal de référence moyen imposable (en €)	36 074	36 032	38 629	7,2	40 089	10,3
Impôt des foyers fiscaux imposables (en €)	144 767 098	159 986 037	172 912 644	8,1	65 295 669 587	3,9
Impôt moyen des foyers fiscaux imposables (en €)	2 059	2 112	2 701	27,9	3 808	29,4
Foyers fiscaux non imposés						
Nombre de foyers non imposable	164 556	162 376	176 640	8,8	18 638 470	32,0
Part de foyers non imposables	70	68	73		52	
Montant du revenu net imposable (en €)	1 193 862 471	1 121 907 523	1 510 707 934	34,7	242 360 409 160	74,5
Part revenu non imposée (%)	32	29	38		26	
Montant du revenu fiscal de référence moyen net	7 255	6 909	8 552	23,8	13 003	32,2
Impôt des foyers fiscaux non imposables (en €)	-17 502 239	-14 301 664	-21 487 006	50,2		102,7
Montant de l'impôt net moyen (en €)	-106	-88	-122	38,6	-205	54,1
Ensemble des foyers fiscaux						
Nombre total de foyers fiscaux	234 875	238 127	240 662	1,1	35 784 663	0,8
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux (en €)	3 730 578 506	3 851 360 966	3 983 799 935	3,4	929 728 424 095	1,5
Montant du revenu fiscal de référence moyen (en €)	15 883	16 174	16 554	2,3	25 981	0,7
Impôt (en €)	127 264 859	145 684 373	151 425 638	3,9	60 965 854 645	0,8
Impôt moyen (en €)	542	612	629	2,8	1 718	0,0

Source : Insee, revenus fiscaux localisés des ménages (IRPP).

42 Les foyers fiscaux imposables sont proches des zones urbaines

Répartition des foyers fiscaux et part des foyers fiscaux imposables en Guadeloupe en 2013



Note : les communes sont classées par ordre décroissant selon le revenu net moyen imposable en euro.

Lecture : à Petit-Bourg, les foyers imposés représentent 36 % de l'ensemble des foyers fiscaux de la commune.

Source : DGFiP, Insee, recensement de la population 2013.

43 Le revenu net moyen imposable est très disparate selon les communes

Revenus fiscaux par commune en Guadeloupe en 2013

Commune	Revenu net moyen imposable (en €)	Nombre de foyers imposés	Nombre de foyers fiscaux	% de foyers imposés
Petit-Bourg	46 159	4 674	13 156	36
Le Gosier	45 453	6 083	17 859	34
Saint-Claude	44 382	2 516	6 166	41
Baie-Mahault	43 925	6 329	15 757	40
Deshaies	43 607	585	2 554	23
Saint-François	41 259	2 598	9 299	28
Vieux-Fort	41 218	371	1 123	33
Goyave	40 739	1 075	4 236	25
Trois-Rivières	39 330	1 359	5 563	24
Lamentin	38 540	2 657	9 251	29
Sainte-Anne	38 274	3 857	14 253	27
Gourbeyre	37 388	1 476	4 885	30
Le Moule	37 340	3 159	13 110	24
Grand-Bourg	36 788	719	3 535	20
Terre-de-Haut	36 236	175	1 035	17
Sainte-Rose	36 229	2 596	11 313	23
Petit-Canal	35 111	921	4 525	20
Terre-de-Bas	34 781	85	578	15
Pointe-à-Pitre	34 611	2 471	10 079	25
Morne-à-l'Eau	34 164	2 354	10 124	23
Port-Louis	33 667	627	3 327	19
Bouillante	33 622	851	4 408	19
Les Abymes	33 585	8 679	35 078	25
Baillif	33 518	869	3 543	25
Capesterre-Belle-Eau	33 361	2 262	12 056	19
Capesterre-de-Marie-Galante	33 018	358	2 106	17
Anse-Bertrand	32 926	573	2 681	21
Vieux-Habitants	32 337	914	4 893	19
Basse-Terre	31 611	1 706	7 265	23
Pointe-Noire	31 428	716	4 247	17
Saint-Louis	30 081	256	1 697	15
La Désirade	29 995	151	960	16
Total Région	38 629	64 022	240 662	27

Zoom : Les ménages face au chômage

Au cours de l'année 2014, 123 700 actifs en emploi et 38 300 chômeurs en moyenne sont recensés pour une population active (*Définitions*) de 162 000 personnes âgées de 15 ans ou plus. Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) (*Définitions*) est de 23,7 %. Ce taux est supérieur à celui de Guyane (22,3 %) et de Martinique (19,4 %) et bien plus que celui observé en France hexagonale (9,9 %) (*Méthodologie*).

Le taux de chômage des moins de 25 ans est, lui aussi, plus élevé en Guadeloupe (56,3 %), qu'en Martinique (50,6 %) et qu'en Guyane (40 %). La situation des femmes (21,8 % au chômage) est plus précaire que celle des hommes avec un écart de 3,5 points (11,7 points en Guyane et 0,9 point en Martinique).

Parmi la population de référence CAF (*champ*), la population active concerne un peu moins de personnes âgées de 15 à 64 ans (160 300), soit 63,3 % d'actifs (mieux de 3,7 points qu'en Guyane et moins de 2,1 points qu'en Martinique). Néanmoins, en Guadeloupe, moins d'un actif sur deux travaille. Les taux d'activité (79,9 %) et d'emploi (59,7 %) sont plus élevés dans la tranche d'âge 25-49 ans. Les jeunes de 15-24 ans sont plus nombreux au chômage (56,3 %). La situation des femmes est plus précaire que celle des hommes avec un écart de 3,5 points, (11,7 points en Guyane, 0,9 point en Martinique).

La répartition des Guadeloupéens selon la catégorie socioprofessionnelle est quasi stable par rapport à 2008 mais diffère quelque peu de celle des Français de l'hexagone. La part d'employés et d'ouvriers (37 %) est identique durant la période, alors que celle des « professions intermédiaires » et des « cadres, professions intellectuelles supérieures » a augmenté de 2 points, à l'inverse des autres personnes sans activité professionnelle qui a diminué de 2 points. Dans l'hexagone, la part des employés et des ouvriers

est identique à la Guadeloupe, mais celle des « professions intermédiaires » et des « cadres, professions intellectuelles supérieures » y est plus importante (30 %, soit 10 points de plus qu'en Guadeloupe).

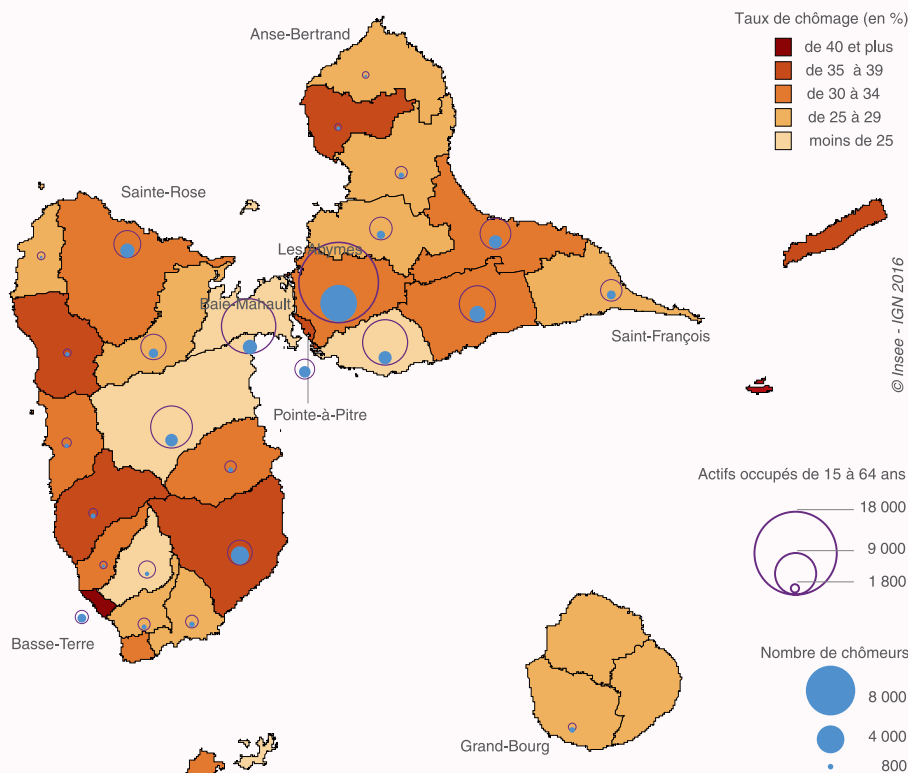
Le diplôme reste la protection la plus efficace contre le chômage. Les Guadeloupéens diplômés du supérieur sont nettement moins touchés par le chômage que les bacheliers, les titulaires d'un BEP ou d'un CAP et surtout que ceux qui n'ont aucun diplôme. La moitié des actifs âgés de 15 à 64 ans sont ou bacheliers (22 %) ou diplômés du supérieur (30 %). Un quart des actifs n'a aucun diplôme ou seulement le Brevet National des Collèges (ou équivalent).

Le taux de chômage diffère selon les communes de Guadeloupe. Cinq communes, (Saint-Claude, Baie-Mahault, Le Gosier, Petit-Bourg et Terre-de-Haut) se démarquent des autres avec un taux de chômage en dessous de la moyenne régionale.

La moitié des communes affiche des écarts à la moyenne allant jusqu'à + 11 points (*figure 44*). Un quart des chômeurs réside dans la CA de Cap Excellence, deux quarts dans la CA Grand Sud-Caraïbes et dans la CA Nord-Basse-Terre. Rapporté à la population, le taux de chômage est moins important dans la CA du Nord Grande-Terre que dans les autres intercommunalités.

44 Le taux de chômage est supérieur à la moyenne régionale dans la majorité des communes

Population active et chômeurs par commune en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Le RSA est le premier revenu minimum garanti

Parmi les minima sociaux visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI, est le minimum le plus important versé aux personnes en emploi ayant de faibles revenus. Les CAF prennent en charge, pour le compte de l'État ou des départements, le versement de minima sociaux (RSA, AAH). Elles viennent ainsi en aide aux personnes précaires, isolées ou handicapées et facilitent leur insertion.

Près d'un habitant sur quatre couvert par le RSA

En Guadeloupe, 47 % des foyers allocataires ont perçu le RSA en 2014. Parmi eux, 82 % bénéficient du RSA socle seul du fait de l'absence totale de revenu d'activité ; 12 % perçoivent le RSA activité en complément de leurs revenus d'activité et 6 % le RSA socle et activité. Au total, près de 98 000 personnes sont couvertes par cette prestation, soit 24 % de la population (22 % en Martinique et de 7,2 % dans l'hexagone).

On distingue également les foyers bénéficiaires d'une majoration pour isolement en raison de leur situation de parent isolé (12 % des foyers) et ceux qui perçoivent un RSA non majoré (88 %).

Depuis l'entrée en vigueur du RSA dans les DOM en 2011, le nombre de foyers allocataires ne cesse de progresser. Il augmente de 4,5 % durant la dernière année et de 20 % entre 2011 et 2014. Cette progression résulte d'évolutions contrastées entre le RSA activité seul et le RSA socle seul. Le nombre d'allocataires du RSA activité enregistre une évolution annuelle moyenne de 21 % entre 2011 et 2014, tandis que

celui du RSA socle augmente de 4 % en moyenne annuelle (figure 45).

Une large majorité d'adultes seuls ou avec ou sans enfant perçoivent le RSA. La moitié des bénéficiaires sont des personnes isolées (dont deux tiers d'hommes). Quatre foyers sur dix sont des familles monoparentales, dont le responsable de famille est plus souvent une femme (97 %). Un foyer sur dix est un couple, dont les trois quarts ont un ou plusieurs enfants à charge (figure 46). En définitive, près de deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont des femmes.

Les bénéficiaires du RSA sont plus âgés en Guadeloupe que dans l'hexagone. En effet, 41 % sont âgés de 40 à 54 ans et 14 % sont âgés de 55 ans et plus (respectivement 34 % et 11 % en hexagone). Les bénéficiaires de moins de 40 ans (45 %) sont moins nombreux de 10 points qu'en hexagone. Depuis septembre 2010, les jeunes âgés de 18 ans à moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA jeunes. En Guadeloupe, la prestation est versée à une vingtaine de jeunes (figure 49).

En moyenne, un allocataire perçoit 445 euros par mois en Guadeloupe, (27 euros de plus qu'en 2013, suite à une revalorisation de 2 % du barème du RSA), 37 euros de plus qu'en métropole.

8 % de bénéficiaires de l'AAH

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est destinée à assurer à tous les handicapés un revenu minimum. En 2014, elle a été versée à 8 026 allocataires âgés de plus de 20 ans et déclarés handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, c'est-à-dire soit handicapés à plus de 80 %, soit jugés dans l'impossibilité de se procurer un emploi compte tenu de leur handicap (article 35-2). Au 1^{er} septembre, 10 750 personnes sont couvertes et le montant mensuel maximal de l'AAH, revalorisée

de 1,75 %, atteint 790,18 euros.

Les effectifs de cette prestation augmentent de 4 % en Guadeloupe entre 2013 et 2014, soit une augmentation de deux points plus élevée qu'en France hexagonale, alors qu'elle diminue de 5,5 % en Martinique. Cette hausse en Guadeloupe est liée principalement à l'évolution de 6,3 % des effectifs ayant un taux de reconnaissance du handicap au moins égal à 80 %. Elle est aussi plus marquée parmi les 55-64 ans (+7,8 %) et concerne majoritairement les personnes isolées (+16 % d'hommes et +6 % de femmes) (figure 47).

Un cinquième des bénéficiaires du RSO en Guadeloupe

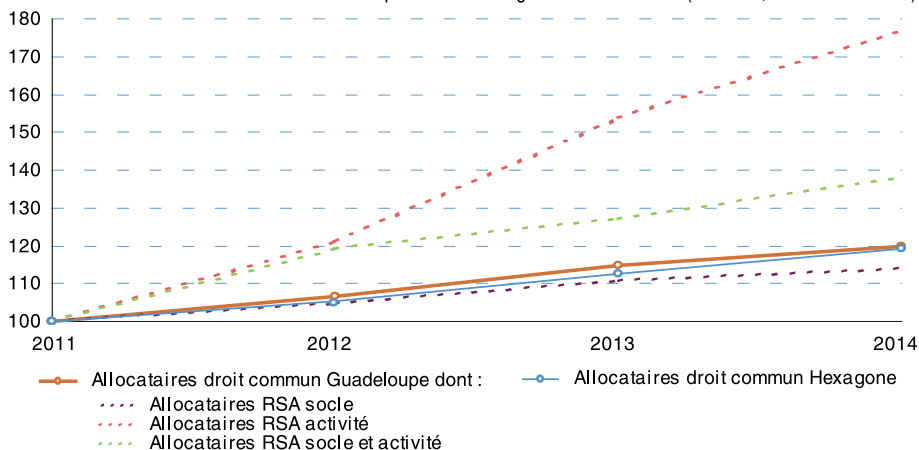
Le Revenu de Solidarité (RSO) est un revenu de remplacement en attendant la retraite et destiné aux allocataires âgés de 55 à 65 ans. En 2014, 2 022 allocataires, n'exerçant plus ni activité professionnelle, ni stage rémunéré, perçoivent le revenu de solidarité (RSO). Ils représentent 20,5 % de l'ensemble des allocataires concernés par ce dispositif dans les DOM (58 % à La Réunion, 10,2 % en Martinique et 10,7 % en Guyane). Son montant mensuel, de 507 euros maximum, n'est pas modulé en fonction de la composition familiale.

Alors que le nombre de bénéficiaires du RSA et de l'AAH augmentent depuis 2011, les bénéficiaires du RSO diminuent en raison du changement réglementaire qui porte l'âge d'éligibilité à 55 ans à partir de 2011, au lieu de 50 ans. La baisse est plus marquée en Guadeloupe (9 %) qu'en Martinique (5 %) ou qu'en Guyane (7 %) entre 2011 et 2014 (figure 48).

Les bénéficiaires sont majoritairement des hommes et des femmes isolés (respectivement 48 % et 45 %). Peu de bénéficiaires ont encore des enfants à charge (3,4 %). ■

45 Les bénéficiaires du RSA ont presque doublé

Évolution des allocataires du RSA en Guadeloupe et dans l'hexagone de 2011 à 2014 (en indice, base 100 en 2011)

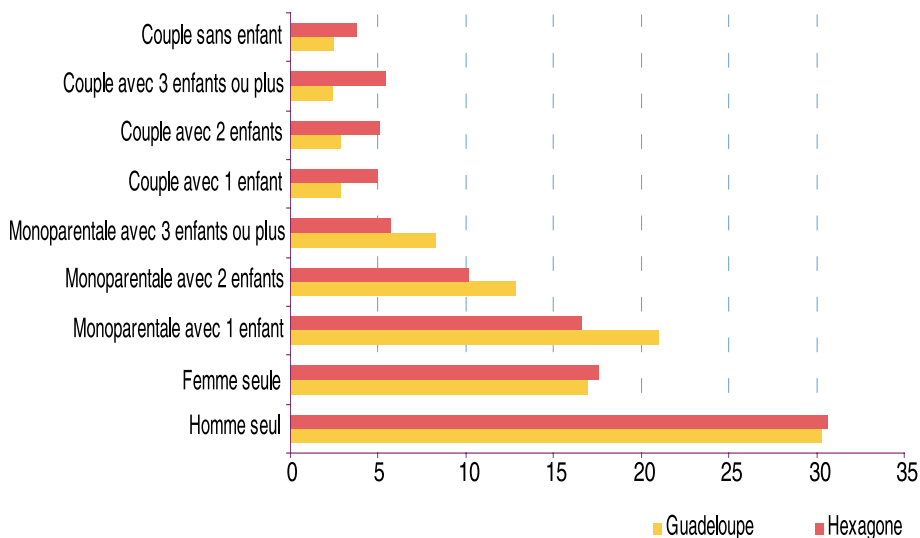


Les prestations liées à la lutte contre la précarité et le handicap (minima sociaux)

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations. Il existe le Revenu de Solidarité Active (RSA) qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) depuis 2011, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements d'outre-mer.

46 Près de la moitié des bénéficiaires du RSA sont des personnes isolées

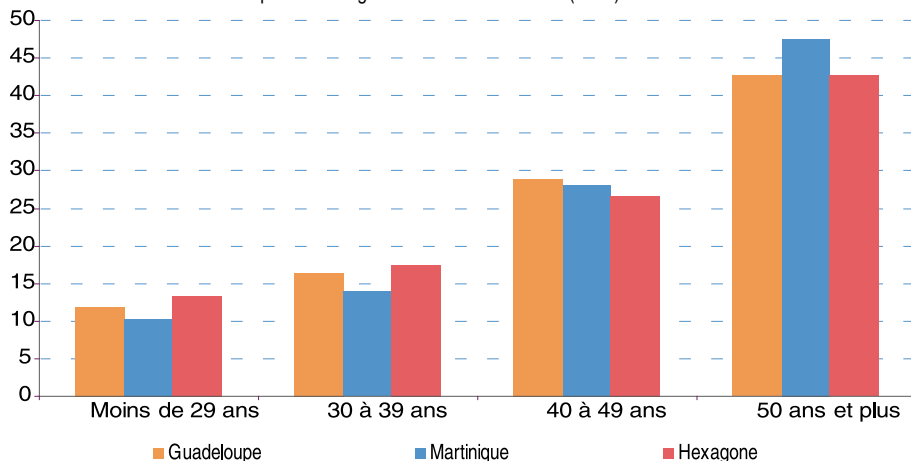
Foyers bénéficiaires du RSA par type de famille en 2014 (en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

47 Une majorité d'allocataires AAH âgés de 50 ans et plus

Allocation aux Adultes Handicapés selon l'âge du bénéficiaire en 2014 (en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

48 Baisse générale des bénéficiaires du RSO depuis 2011

Évolution des bénéficiaires du RSO depuis 2006 (en indice, base 100 en 2006)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité Active de droit commun (RSA), mis en place le 1^{er} juin 2009 en métropole et le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM, s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité.

C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée RSA socle et fait partie des minima sociaux. Le RSA activité, part financée par l'État, n'est pas considéré comme un minima social. Cette prestation se substitue au RMI, à l'API, aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats (CI-RMA et CAV) et aux expérimentations RSA (sauf conditions particulières).

On distingue donc, les allocataires du RSA socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, les allocataires du RSA activité seul qui ont des revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur à leur montant forfaitaire et les allocataires du RSA socle et activité qui ont des revenus d'activité mais dont l'ensemble des ressources est inférieur à leur montant forfaitaire. Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI).

Le Revenu de Solidarité (RSO)

Le Revenu de Solidarité a été mis en place en décembre 2001 dans les quatre départements d'Outre-Mer et à Saint-Pierre et Miquelon. À cette date, ne sont éligibles que les bénéficiaires du RMI depuis plus de deux ans résidant dans les DOM, âgés de 50 à 65 ans et qui ne doivent plus exercer d'activité professionnelle ou de stage rémunéré durant la perception de cette allocation.

L'ouverture de droit à ce revenu met fin au droit au RMI.

Avec la mise en place du RSA en janvier 2011, l'ouverture du droit au RSO n'est possible qu'à partir de 55 ans, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires. Cette prestation n'est pas versée à Mayotte.